

DE : Madame Nadine Girault
Ministre des Relations internationales et de la Francophonie

Le 2 novembre 2021

TITRE : Engagement du Québec à respecter la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'intelligence artificielle (Principes de l'OCDE sur l'IA)

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

Le domaine de l'intelligence artificielle (IA) sera décisif pour la science, l'économie et la politique. Dans cette course, la recherche et le financement sont au cœur du champ de bataille et le Québec est bien positionné actuellement pour se placer dans le peloton de tête. Le développement technologique et la collaboration internationale dans ce domaine sont de plus en plus influencés par le contexte géopolitique mondial et la compétition entre les grandes puissances.

Le gouvernement du Québec s'intéresse de plus en plus à l'intelligence artificielle et à ses différentes dimensions. Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a d'ailleurs déposé en juin dernier sa Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique 2021-2026. Cette stratégie s'ajoute au soutien important au secteur de l'intelligence artificielle par le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et le secteur privé avec des investissements de plus de 2,3 milliards de dollars d'investissements depuis les trois dernières années.

L'une des forces de l'écosystème québécois est la dimension éthique du développement technologique. Depuis septembre 2018, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) assure des liens avec le gouvernement du Canada sur le dossier de la création d'une organisation internationale en éthique de l'IA à Montréal. Ces efforts ont permis au Québec d'obtenir un statut d'observateur au sein du Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle (PMIA), une initiative multilatérale développée par le G7, sous les présidences canadienne et française avec la collaboration du Québec. Cette initiative, qui regroupe 18 pays, dont l'ensemble des pays du G7 et l'Union européenne, vise à combler le fossé entre la théorie et la pratique sur l'IA en soutenant la recherche de pointe et les activités appliquées sur les priorités liées à l'IA. Le PMIA regroupe 150 experts mondiaux en IA provenant tant du secteur public que privé, dont plusieurs récipiendaires du prix Alan Turing (l'équivalent des prix Nobel en informatique).

Le Québec y est représenté par le biais du Protocole d'entente Québec-Canada relatif au PMIA qui lui accorde une place au sein de la délégation canadienne sur un modèle similaire à celui de l'UNESCO. Il s'agit d'un statut unique pour un État fédéré au sein du PMIA. En vertu de ce Protocole, le Québec peut participer au sein de la représentation canadienne à l'ensemble des instances du PMIA. Le Québec peut également nommer des experts sur les groupes de travail du PMIA ce qui a notamment permis à deux

Québécois, M. Jean-François Gagné et M. Yoshua Bengio, de coprésider respectivement les groupes de travail sur l'innovation, sur la commercialisation et sur l'IA responsable.

Ce travail de diplomatie d'influence aura également permis d'attirer à Montréal l'une des composantes du PMIA, le Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle qui dispose d'un financement de 5 M\$ du gouvernement du Québec, 10 M\$ du gouvernement canadien et 1 M\$ du gouvernement du Royaume-Uni ; un financement qui devrait augmenter considérant les contributions à venir des États membres du PMIA.

2- Raison d'être de l'intervention

Considérant son implication en matière d'éthique de l'IA au sein des différents forums internationaux dont le PMIA, le Québec doit se doter d'un message politique qui exprime son engagement envers un développement technologique responsable de l'IA.

C'est pour cette raison que le ministère des Relations internationales et de la Francophonie a entrepris, le 25 mars 2021, une consultation gouvernementale auprès de 20 ministères et organismes (M/O) afin que le gouvernement du Québec puisse développer un positionnement gouvernemental à l'international en matière d'intelligence artificielle. Au cours de cette consultation, l'importance que le positionnement international du Québec puisse tenir compte des enjeux éthiques du développement technologique a été soulevée par l'ensemble des parties prenantes. Au terme de cette consultation, il a été convenu que la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'intelligence artificielle (Principes de l'OCDE sur l'IA) constitue le meilleur vecteur pour démontrer l'engagement du Québec au développement responsable de l'IA.

Principes de l'Organisation de coopération et de développement économique sur l'intelligence artificielle :

1. L'IA devrait servir les intérêts des individus et de la planète en favorisant la croissance inclusive, le développement durable et le bien-être.
2. Les systèmes d'IA devraient être conçus de manière à respecter l'État de droit, les droits de l'homme, les valeurs démocratiques et la diversité, et être assortis de garanties appropriées — permettant par exemple l'intervention humaine en cas de besoin —, afin de tendre vers une société juste et équitable.
3. Il convient d'assurer la transparence et la divulgation responsable des informations liées aux systèmes d'IA afin de faire en sorte que les individus sachent lorsqu'ils interagissent avec de tels systèmes et puissent en contester les résultats.
4. Les systèmes d'IA devraient être robustes, sûrs et sécurisés tout au long de leur cycle de vie ; les risques connexes éventuels devraient être évalués et gérés en permanence.
5. Les organisations et les individus chargés de développer, de déployer ou d'exploiter des systèmes d'IA devraient être responsables de leur bon fonctionnement, dans le respect des principes susmentionnés.

Recommandations :

1. Faciliter l'investissement public et privé dans la recherche et le développement afin de stimuler l'innovation dans une IA digne de confiance.
2. Favoriser la mise en place d'écosystèmes d'IA accessibles, comprenant les technologies et infrastructures numériques, ainsi que des mécanismes de partage des données et des connaissances.
3. Bâtir un cadre d'action ouvrant la voie au déploiement de systèmes d'IA dignes de confiance.
4. Doter les individus des compétences dont ils ont besoin dans le domaine de l'IA et assurer une transition équitable pour les travailleurs.
5. Favoriser la coopération transnationale et intersectorielle afin de partager des informations, définir des normes et collaborer à l'adoption d'une approche responsable au service d'une IA digne de confiance.

Sans être juridiquement contraignants, ces principes et les recommandations qui en découlent viennent répondre aux principaux enjeux éthiques relatifs à l'IA soit :

1. La protection de la vie privée (principes 1 et 2) ;
2. Assurer l'équité et non-discrimination notamment sur les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale conformément aux objectifs de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (principe 1 et 2) ;
3. Assurer la promotion des valeurs humaines et des droits et libertés de la personne (principes 1 et 2).
4. Améliorer la transparence des algorithmes et la reddition de comptes (principe 3) ;
5. Favoriser l'explicabilité (principe 3) ;
6. Améliorer la sûreté et sécurité (principe 4) ;
7. Favoriser un contrôle humain de la technologie (principe 5) ;
8. Conserver la responsabilité professionnelle (principe 5) ;

3- Objectifs poursuivis

Cette consultation a également fait ressortir de nombreux avantages pour le Québec à s'engager politiquement pour encourager un développement technologique responsable soit :

- Favoriser une meilleure acceptabilité sociale de l'IA au Québec (selon une étude datant de 2018 du CIRANO, 35 % des Québécois se disent inquiets face au développement de l'IA et au développement responsable de cette technologie) ;
- Contribuer à conserver le leadership acquis par le Québec en matière d'IA responsable et à mettre en valeur l'expertise québécoise en la matière ;
- Favoriser l'attraction de talents avec un positionnement éthique et respectueux de la vie privée du Québec ;
- Encourager l'adoption des principes de l'IA responsable par les entreprises québécoises afin de les positionner favorablement dans l'éventualité où des règles d'approvisionnement responsable devaient être adoptées et anticiper les risques réglementaires ;
- L'adhésion du Québec aux principes de l'OCDE est une condition d'adhésion au PMIA ;

- Favoriser les partenariats en recherche et innovation avec les pays qui ont adhéré aux principes.

4- Proposition

Avec l'appui des M/O consultés, il a été convenu que les Principes de l'Organisation de coopération et de développement économique sur l'intelligence artificielle (Principes de l'OCDE sur l'IA) constitueraient l'initiative la plus pertinente pour le Québec dans son positionnement international en matière d'IA.

Plusieurs ministères et organismes ont soulevé que les principes 3 et 4 sont importants et nécessaires puisqu'ils impliquent une responsabilité morale de diffuser et d'expliquer les données fiables qui sont générées par des outils d'IA robustes, une dimension qui est toutefois déjà prise en compte par la Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique 2021-2026.

5- Autres options

Il existe un nombre important d'initiatives développées à travers le monde qui sont susceptibles d'influencer ou de guider le positionnement du Québec. Le Berkman Klein Center de l'Université Harvard en fait d'ailleurs une cartographie dans son analyse « *Principled Artificial Intelligence: A Map of Ethical and Rights-Based Approaches to Principles for AI* ». On y retrouve notamment des initiatives québécoises comme la « Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle », initiative bien connue au Québec.

Toutefois, aucune initiative n'est aussi englobante que les Principes de l'OCDE sur l'IA. Ces principes sont plus flexibles (non contraignants juridiquement) pour les gouvernements que d'autres instruments internationaux et font actuellement l'objet d'un assez large consensus au sein des pays développés (États-Unis, France, Royaume-Uni, Japon, etc.). Il est pertinent de souligner que les Principes de l'OCDE émanent d'une organisation internationale gouvernementale de renom et disposent déjà d'un appui important sur le plan international.

6- Évaluation intégrée des incidences

Les principes de l'OCDE sur l'IA sont non contraignants juridiquement. Ils ont plutôt pour objectifs de guider l'action du gouvernement du Québec comme c'est le cas, à titre d'exemple, pour la Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique 2021-2026 qui cite en référence les Principes de l'OCDE.

À court terme, un tel engagement du Québec permettrait de démontrer la pertinence et la profondeur de l'engagement du Québec envers un développement responsable de l'IA et serait complémentaire au soutien financier québécois aux projets de recherche du PMIA.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Vingt ministères et organismes ont été consultés entre le 25 mars et le 27 août 2021 par le biais de consultations écrites et d'une rencontre virtuelle tenue le 17 juin 2021.

Les ministères et organismes consultés sont : la Commission de l'éthique en science et en technologie, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le Conseil supérieur de l'éducation, les Fonds de recherche du Québec, Investissement Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Économie et de l'Innovation, le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Enseignement supérieur, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, le ministère de la Justice, le ministère de la Sécurité publique, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le Protecteur du citoyen, le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques, le Secrétariat à la condition féminine et le Secrétariat du Conseil du trésor. De plus, à la recommandation des Fonds de recherche du Québec, l'Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'IA et du numérique a également été consulté.

La proposition a été favorablement accueillie par l'ensemble des acteurs. Le Secrétariat du Conseil du trésor a notamment rappelé que la Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique 2021-2026 s'inspire, à plusieurs égards, des Principes de l'OCDE qui y sont cités en exemple. Toutefois, certains intervenants consultés, dont la Commission de l'éthique en science et en technologie, soulignaient que le Québec pourrait aller plus loin dans ses engagements internationaux en matière d'IA. De plus, le ministère de la Culture et des Communications a souligné que le secteur culturel pourrait être inclus davantage, et ce, en vue de s'assurer un meilleur accès à des contenus locaux et diversifiés ainsi que la juste place de l'IA dans les industries culturelles et créatives. Cependant, des consultations supplémentaires, notamment auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation, ont relevé l'intérêt du caractère non contraignant de la proposition actuelle. Celle-ci permet en effet au Québec de bénéficier de principes qui guident l'action du gouvernement sans toutefois contraindre son action ou demander des ajustements réglementaires ou législatifs spécifiques.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

Suivant l'approbation du Conseil des ministres, le MRIF informerait formellement l'OCDE par l'intermédiaire de la Délégation du Québec aux affaires francophones et multilatérales de la volonté du gouvernement du Québec de s'engager à respecter les Principes de l'OCDE pour l'intelligence artificielle, une première pour un État fédéré.

Par la suite, la Ministre pourra en effectuer l'annonce dans le cadre de l'ouverture du Sommet du PMIA le 11 novembre prochain.

Cette prise de parole est conforme au Protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada relatif au Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle signé en avril 2020. À noter que dans le contexte des mesures sanitaires actuellement en place, cette annonce pourrait avoir lieu en présentiel ou en virtuel.

Considérant que l'engagement du Québec à respecter les principes de l'OCDE sur l'IA ne constitue pas un engagement international formel au sens de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, aucune autre démarche supplémentaire n'est à prévoir.

9- Implications financières

Aucune implication financière supplémentaire n'est à prévoir considérant le caractère non contraignant de cet engagement.

10- Analyse comparative

À l'heure actuelle, les principes de l'OCDE sur l'IA disposent déjà d'un appui important sur le plan international avec une adoption par 46 pays, dont le Canada et les États-Unis.

Ministre des Relations internationales
et de la Francophonie,

NADINE GIRAULT